COMMUNE DE BREAU
DELIBERATION

Séance du 22 septembre 2022

Nombre de Membres			
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Présents	Votants
11	11	10	10

Date de convocation :	16 septembre 2022
Date d'affichage :	16 septembre 2022

OBJET DE LA DELIBERATION
2022 –40A : Décision modificative N° 1 BUDGET COMMUNE
Annule et remplace la délibération N°2022-40

L'an deux mille vingt-deux, le **22 SEPTEMBRE** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
THIBAUD ALAIN, LEGRAND OLIVIER, COLLET GILLES, M. VARIN ROMAIN, LESCURE MAGALI, LAPRADE DANIEL, DELEVILLE KARYNE (ARRIVEE A 19H50), FERRANDIS MYLENE, GRAS ANITA, TREBUCHET ARNAUD
Etaient absents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
PASQUIER LAETITIA

M. COLLET GILLES A ETE NOMME SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire présente la délibération sur le budget commune suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Comptes	Opérations	Montants	Chapitres	Comptes	Opérations	Montants
21	21318	10005	-3000.00		165	OPNI	+3000.00
		TOTAL	-3000.00			TOTAL	+3000.00

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la délibération présentée.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 077-217700525-20221004-2022_40A-DE

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Bréau, le 23 septembre 2022

Le Maire

Alain THIBAUD

MAIRIE DE BREAU (Seine-et-Marne)